

Bonjour,

Voici un postulat pour le prochain CC.

Clarifier les règles : aucune subvention communale pour l'activisme politique

Texte du postulat:

Le Conseil communal d'Yverdon-les-Bains invite la Municipalité à élaborer un règlement communal précisant que les associations, fondations ou entités dont l'activité vise à promouvoir des idées politiques ne peuvent pas bénéficier de subventions communales, qu'elles soient financières, matérielles ou logistiques.

Par idées politiques, il faut entendre toute activité, prise de position ou communication visant à influencer le débat public, à promouvoir une idéologie politique, une orientation politique ou à soutenir des positions liées à des partis, mouvements politiques, initiatives ou votations.

En vous remerciant d'en prendre note, je vous adresse mes meilleures salutations.

Roland Villard

Le 21.01.2026